

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2009 A 20h30**

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, M. CHIFFOLEAU, F. CORTET, F. DENIS, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD , B. RAUD, E. RAVAUD.

Secrétaire de séance : N. GARBOWSKI

Convocation : 27 mai 2009

PROGRAMME VOIRIE 2009

Sur proposition de Madame F. ESMANGART de BOURNONVILLE, Adjointe à la voirie, le conseil Municipal décide de lancer l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la voirie - programme 2009.

Les travaux suivants avaient été retenus lors du BP 2009 :

- VC 203 Rue du Stade
- CR 306 Le Chiron
- VC 213 La Brosse

A ces travaux il est proposé de rajouter la réfection du CR 356 à La Dorie sur une longueur de 100 mètres environ.

TARIFS 2009 - 2010

- Espace Jean de la Fontaine :

Sur proposition de Monsieur Samuel DELAUNAY, Adjoint à la culture, le Conseil Municipal décide de majorer de 1% les tarifs d'abonnements annuels à la bibliothèque à compter du 1^{er} janvier 2010 soit :

- Bibliothèque/Multimédia : 12 €
- Vidéothèque : 24 €
- Bibliothèque/Multimédia/Vidéothèque : 36 €

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Sur proposition de G. VAILLANT, Adjointe aux affaires scolaires, le Conseil Municipal majore à compter du 1^{er} septembre 2009, de 1% les tarifs de l'accueil périscolaire pour une demie heure d'utilisation, qui s'établissent à :

<u>Quotient familial</u>	<u>tarif 2009</u>
Inférieur à 398	0,64 €
Entre 399 et 716	1,02 €
Entre 717 et 938	1,40 €
Entre 939 et 1563	1,95 €
Supérieur 1563	2,27 €
Non allocataire	2,49 €
Goûter	0,55 €

RESTAURANT SCOLAIRE

Sur la proposition de Madame Gisèle VAILLANT, le Conseil Municipal applique une majoration de 1% aux tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2009 et fixe le prix du repas de la manière suivante :

- Réguliers : 3,13 €
- Occasionnels : 3,37 €
- Adultes : 3,56 €

PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

Madame Fabienne ESMANGART de BOURNONVILLE, Adjointe à la voirie, présente les objectifs du PAVE.

Ce plan doit être élaboré pour décembre 2009.

Il permet de recenser les points noirs en matière d'accessibilité de la voirie et des établissements recevant du public.

Dans un premier temps, il faut réaliser un diagnostic, puis au vu de cet état des lieux, établir un planning de remise aux normes des différents équipements.

Pour mener à bien ce dossier il est proposé au Conseil Municipal :

- de lancer une consultation de bureaux d'étude,
- de constituer une commission de suivi

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- de mettre en place un PAVE pour la fin 2009,
- de lancer une consultation pour le recrutement d'un bureau d'études,
- de constituer une commission de suivi composée de quatre élus communaux :

* Fabienne ESMANGART de BOURNONVILLE
* François DENIS
* Nathalie FAUCOND
* Nicolas GARBOWSKI

et d'un représentant des organismes suivants :

- Association des Paralysés de France
- Association Beauséjour Résidence Ker Maria
- Association des Assistantes Maternelles
- Association de Malvoyants
- Association du Club du 3^{ème} age
- Amicale de l'Espoir

CLASSE DE TERRITOIRE

Sur présentation de Madame Gisèle VAILLANT, Adjointe aux affaires scolaires, le Conseil municipal à l'unanimité attribue une subvention de 300 € au Syndicat de Pays de Grand Lieu, Machecoul, Logne.

Cette subvention correspond à la participation de la commune au module d'éducation artistique organisé par le Pays, une classe de l'école Saint Joseph s'étant inscrite à l'opération théâtre cette année.

SITUATION FINANCIÈRE

Le Conseil Municipal prend connaissance de la situation financière de la commune au 31 décembre 2008.

Ce document a été établi par la Direction Générale des Finances publiques.

DÉCISION MODIFICATIVE N ° 1

Sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 et vote les crédits supplémentaires suivants :

Dépenses :

6557	Contribution Politique de l'habitat	50 000 €
023	Virement à la section d'investissement	-50 000 €

Recettes :

2111	Cession de Terrains	50 000 €
021	Virement de la section d'investissement	-50 000 €

CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Monsieur Richard NOUNTCHONGUÉ indique au Conseil Municipal qu'après étude il apparaît plus judicieux de confier au Centre d'Animation à Corcoué sur Logne l'ensemble de l'animation Jeunesse (Coordination et animation) pour la période de septembre 2009 à août 2010.

Après délibération le Conseil Municipal approuve la proposition présentée.

PROJET DE TERRITOIRE

Monsieur Samuel DELAUNAY présente l'étude de projet de territoire mise en place par la Communauté de Communes de Grand Lieu.

Cinq ateliers thématiques étudieront et feront le diagnostic des points forts et des points faibles du territoire, commune par commune, et des besoins émergents.

Le diagnostic doit être rendu pour la fin de l'année 2009 et chaque commune doit déléguer 2 élus par atelier.

Le Conseil Municipal désigne les membres des ateliers :

- Développement Economique :

Déléguée : Fabienne ESMANGART de BOURNONVILLE

Membre : Olivier NAUD

- Urbanisation, Aménagement de l'espace et environnement :

Délégués : Frédéric LAUNAY et Nicolas GARBOWSKI

Membre : Marc BRUNEAU

- **Sport, Culture et Loisirs :**

Délégués : Samuel DELAUNAY et Florent CORTET

Membres : Richard NOUNTCHONGOUÉ, Marc CHIFFOLEAU et Evelyne RAVAUD

- **Services et équipements à la personne, vie quotidienne :**

Déléguées : Marie-Joséphine DUPONT, Nathalie FAUCOND

Membre : Elodie BIRET

- **Petite enfance, jeunesse, personnes âgées :**

Déléguées : Gisèle VAILLANT et Bénédicte RAUD

Membres : Patricia ANGIBAUD, Evelyne RAVAUD et Richard NOUNTCHONGOUÉ

PROJET F-C LOGNE ET BOULOGNE

Le Club de football a présenté aux élus des communes de Corcoué sur Logne, Saint Colomban et La Limouzinière une réflexion sur la réalisation d'un seul stade pour les trois communes, l'organisation actuelle devenant lourde à gérer par la multiplication des sites.

Le Conseil Municipal souhaite que cette étude puisse être menée dans le cadre intercommunal et notamment dans les réflexions menées au titre du projet de territoires. Des contacts vont être pris avec Saint Colomban et Corcoué sur Logne pour connaître la position des élus.

CARTE SCOLAIRE COLLÈGE

Madame Marie-Joséphine DUPONT présente les derniers éléments fournis par le Conseil Général et visant à modifier la carte scolaire pour les élèves fréquentant le collège public de Saint Philbert de Grand lieu.

A ce jour, seraient scolarisés à Legé les enfants entrant en 6^{ème} et domiciliés dans l'agglomération.

Monsieur Nicolas DEYROLLE indique qu'une association est en cours de constitution sur le secteur et demande si la commune peut y adhérer et le déléguer pour la représenter.

Après délibération, le Conseil Municipal apporte son soutien à l'association mais ne souhaite pas adhérer à cette structure.

SERVICE CONSEIL EN URBANISME PARTAGÉ

Madame Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'adhésion de la commune à ce service mis en place par le Syndicat de Pays Grandlieu, Machecoul, Logne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer à ce service.

GROUPE SCOLAIRE GASTON CHAISSAC

- **Bureau de Contrôle Technique :**

Le conseil Municipal retient la proposition de la société SOCOTEC pour un montant de 3 175 € HT.

- **Mission SPS :**

L'assemblée désigne la société Blitz Go pour une mission de 1 786 € HT.

- **Modulaire :**

Le modulaire sera déplacé devant l'accueil périscolaire pendant le temps des travaux.

- **Abri portail école :**

Le cabinet Paradinas a fait parvenir deux propositions pour un abri d'attente près du portail de l'école. La solution en matériaux identiques à l'existant est retenue.

TRAVAUX ÉGLISE

Le Conseil Municipal retient le cabinet Blitz Go pour une mission SPS d'un montant de 1 064 € HT.

QUARTIER DU PATUREAU

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne pouvoir à Madame Marie-Joséphine DUPONT, Maire ou à Mesdames Fabienne ESMANGART de BOURNONVILLE et Gisèle VAILLANT Messieurs Samuel DELAUNAY, Richard NOUNTCHONGOUÉ et Frédéric LAUNAY, Adjointes au Maire, pour signer toutes promesses de vente ou avant contrat ainsi que les actes authentiques de vente, et de manière générale, signer tout acte ou pièces nécessaires à la commercialisation du Patureau.

AFFAIRES FONCIERES

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame Marie-Josephe DUPONT, Maire ou à Mesdames Fabienne ESMANGART de BOURNONVILLE et Gisèle VAILLANT Messieurs Samuel DELAUNAY, Richard NOUNTCHONGOUÉ et Frédéric LAUNAY, Adjointes au Maire, pour signer les pièces nécessaires à l'établissement d'une servitude de tréfonds aux lieudits La Priaudière et Les Etangs.

INFORMATIONS

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable organise une visite des installations de la nappe du Maupas le mardi 7 juillet 2009 à 10h30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal Vendredi 10 juillet 2009 à 19h30.